



## CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2010

### COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil d'agglomération d'Evreux, convoqués par lettre en date du 23 juin 2010, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 20H40, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON, Président. Après l'appel nominal auquel procède Mlle Alice ALBERTINI, secrétaire de séance, le Conseil d'agglomération :

☞ **ADOPTÉ** le compte-rendu de la séance du Conseil en date du 30 Mars 2010

☞ **DESIGNE** M. Bernard PREVELLE membre des 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Commissions, en remplacement de M. Pierre FORGEOT

☞ **DESIGNE** M. Jean-Paul BIDAULT, M. Claude BEHAR et M. Bernard PREVELLE représentants du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil d'administration de la SAEM TRANSURBAIN, en remplacement de M. CHAMPREDON, Mme LAGRAVE et M. FORGEOT.

☞ **CREÉ** la commission d'entente pour une accessibilité pour tous sur le Grand Evreux Agglomération, **ARRETE** la forme de cette commission à trois collèges, **DESIGNE** Mmes RIVE, PETIT, HARENT, MM FERROUK et METAYER en qualité de représentants du GEA, collègue élus, étant précisé que tout autre Délégué du GEA peut, à tout moment, intégrer cette commission, **MISSIONNE** cette commission sur les modalités techniques et juridiques de cette entente entre communes, et **MANDATE** M le Président pour désigner les membres des collèges associatifs et représentants du handicap

☞ **CREÉ** un groupe de travail spécifique « nouvelles technologies », **DESIGNE** Mme RIVE, MM MABIRE, DESFRESNES et DOSSANG, en qualité de membres du groupe de travail piloté par M. FAREH, étant précisé que tout autre Délégué du GEA peut, à tout moment, intégrer ce groupe de travail

☞ **DELEGUE** au Président du GEA la saisine de la Commission consultative des services publics locaux

☞ **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président pour conclure, lorsque l'opportunité se présente, toutes les opérations de marchés relatives à la gestion active de la dette ; cette délégation n'est valable que pour l'année 2010

☞ **DECIDE** de mutualiser avec la ville d'Evreux, le service municipal de gestion de la dette, à hauteur de 50% jusqu'au 31/12/2010 et 25% à compter du 1<sup>er</sup>/01/2011, **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir, et **AUTORISE** Mme Christine FESSARD, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente à **SIGNER** ladite convention et les avenants éventuels à intervenir

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'occupation et tout document à intervenir avec la SARL PHARMACELL, qui va s'installer dans la biopépinière scientifique (20m<sup>2</sup> environ, contre une redevance de 130 € H.T. le m<sup>2</sup>)

➤ **VALIDE** les modifications apportées à la programmation 2010 du PLIE, telles que ci-dessous, et **HABILITE** le Président ou son représentant à **SIGNER** le certificat prévisionnel de contrepartie au FSE du grand Evreux Agglomération, pour l'année 2010, pour un montant de 235 800 € (270 800 € - 35 000 € de financements non éligibles)

Actions	Objectifs	Coût total 1 <sup>ère</sup> version	Coût total 2 <sup>ème</sup> version	Répartition				
				GEA	FSE	Conseil Général	GEA NON ELIGIBL	ANRU
Référent Opérateurs (appel d'offre)	Sans changement	214 788 €	214 788 €		176 071 €	38 717 €		
Accompagnateur Emploi – Pôle Emploi (subvention)	Modification de la répartition entre les financements FSE et Conseil Général	40 500 €	40 500 €		6 416 €	34 084 €		
2. Professionnalisation des équipes (opérationnelle – référents) Appel d'offre à lancer	Sans changement	4 000 €	4 000 €		4 000 €			
Cofinancement d'actions de formation en direction des bénéficiaires au-delà du droit commun	Eu égard aux besoins, augmentation de l'enveloppe FSE	6 000 €	14 827 €		14 827 €			
Placement dans l'emploi – Appel d'offre à lancer	Sans changement	15 000 €	15 000 €		15 000 €			
Bilan orientation : action de construction de projet professionnel	Action supprimée	10 000 €	0 €		0 €			
Aide matérielle à la recherche d'emploi : Prise en charge d'une partie des coûts induits par le parcours d'insertion (frais de transport, repas, matériel et/ou vêtement professionnel...)	Suppression du financement du CG, remplacé par l'APRE pour les bénéficiaires du RSA	4 000 €	2 500 €	2 500 €				
Plateforme de socialisation - Opérateur « ATESA »	Ajustement du coût de la place et prise en charge par le FSE au lieu du GEA	15 800 €	16 632 €		16 632 €			

Aide à la mobilité – Opérateur « IFAIR »	Sans changement	2 700 €	2 700 €	2 700 €				
Encadrement technique – chantier d'insertion – Appel d'offre CICERONE – CURSUS	Sans changement	57 650 €	57 650 €		57 650 €			
Média Atelier PAROLES ET SENS	Sans changement	15 487€	15 487 €		15 487€			
Outils de communication	Sans changement	3 600 €	3 600 €	3 600 €				
<b>Equipe opérationnelle</b>	<b>Ajustement du coût de l'équipe opérationnelle</b>	<b>325 000€</b>	<b>283 000 €</b>	227 000 €			35 000 €	21 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>714 525 €</b>	<b>670 684 €</b>	235 800 €	306 083 €	72 801 €	35 000 €	21 000 €

☞ **VALIDE**, dans le cadre de l'action PLIE « plateforme de socialisation » mise en œuvre par l'association ATESA, la modification du coût de la place, pour un montant total supplémentaire de 832 € pris en charge en totalité par le FSE, et autorise le Président à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention initiale

☞ **VALIDE**, dans le cadre de l'action de partenariat PLIE « placement dans l'emploi », la convention à passer avec les entreprises de travail temporaire ADIA et ARC INTERIM, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels

☞ **OCTROIE** (M. CHAMPREDON ne prend pas part au vote) à la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Bassin d'Evreux (MD3E) une subvention d'un montant de 49 895 € au titre de l'année 2010, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels, et à **PROCEDER** au versement, à l'opérateur concerné, des sommes afférentes, dès signature de la convention dans le cadre des crédits prévus au budget 2010. Cette subvention sera versée en 2 fois au vu des justificatifs d'activité et de dépenses requis

☞ **OCTROIE** à l'IUT d'Evreux une subvention de 19 500 € au titre de l'année 2010, pour financer le poste recruté par l'IUT d'Evreux en remplacement de la mise à disposition de Mme GILLEMAN, partie en retraite, et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre l'Université de Rouen et le GEA

☞ **AUTORISE** (moins 3 abstentions) Monsieur le Président à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à passer avec le Conseil Général qui délègue au GEA la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'un giratoire sur la RD 830 (travaux financés par le GEA), et **SOLLICITE** du Département de l'Eure une subvention représentant 55% du montant de l'opération, conformément aux règles de droit commun

☞ **AUTORISE** (moins 7 abstentions) Monsieur le Président ou Mme Christine FESSARD, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, à **SIGNER** la convention, ainsi que les éventuels avenants à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure, pour l'aménagement et le financement des accès au futur Hôtel Consulaire, le long de la bretelle de sortie de l'ex RN13 à Nétreville

☞ **SOLLICITE** de Mme la Préfète la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération de réaménagement de la VC4, en traversée des communes d'Aviron, du Mesnil Fuguet, de Saint Martin la Campagne et Sacquenville, réaménagement réalisé pour des raisons de sécurité, et **CONFIE** à l'EPF Normandie la conduite de la procédure d'expropriation, et ce, dans toutes ses phases

☞ **DECIDE** l'acquisition de la parcelle ZA 126p d'environ 250 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de Gravigny et appartenant à Natiocrédibail, au prix de 15 €/m<sup>2</sup>, afin de permettre la réalisation d'une voirie par l'agglomération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CÉDE** au LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE représenté par M. Pascal DISSE, Directeur Général, trois parcelles d'environ 14 810 m<sup>2</sup>, 8 800 m<sup>2</sup> et 6 050 m<sup>2</sup> sur la ZAC du Vallon Fleuri, au prix de 64,14 €/m<sup>2</sup> soit 949 913,40 € TTC (lot. A) pour environ 14 810 m<sup>2</sup>, 65,94 €/m<sup>2</sup> soit 580 272 € TTC (lot B) pour environ 8 800 m<sup>2</sup>, 31,65 €/m<sup>2</sup> soit 191 482,50 € TTC (lot C) pour environ 6 050 m<sup>2</sup>, (terrain vendu en terrain nu, sans aménagement ni équipement), et **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CÉDE** à EURE HABITAT représenté par M. Gilles GAL, Directeur Général, trois parcelles d'environ 10 130 m<sup>2</sup>, 3 340 m<sup>2</sup> et 2 150 m<sup>2</sup> sur la ZAC du Vallon Fleuri au prix de 67,73 €/m<sup>2</sup> soit 686 104,90 € TTC (lot. D) pour environ 10 130 m<sup>2</sup>, 94,74 €/m<sup>2</sup> soit 316 431,60 € TTC (lot E) pour environ 3 340 m<sup>2</sup>, 107,93 €/m<sup>2</sup> soit 232 049,50 € TTC (lot F) pour environ 2 150 m<sup>2</sup>, et **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE** l'acquisition, auprès d'EAD, de la parcelle AD 71 sise sur la commune de Fauville, au prix de 10 600 € pour 1630 m<sup>2</sup>, afin de permettre la future extension de la ZAC Espace d'activités de la Rougemare, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **MODIFIE** l'acte de création de la Zone d'Aménagement Concerté Espace d'Activités de la Rougemare afin de tenir compte de son extension sur le site dit du Mont de Pierre (la surface passerait ainsi de 18 à 26 hectares environ), et permettre l'évolution du programme global prévisionnel des constructions, la SHON maximale étant portée à 75 000 m<sup>2</sup>

☞ **SOLLICITE** de Mme La Préfète la déclaration d'Utilité Publique du périmètre de sécurité à mettre en place autour du Centre de Traitement des Eaux Usées, et ce, conformément à la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement, et **CONFIE**, en cas de besoin, à l'EPF Normandie la conduite de la procédure d'expropriation des terrains à acquérir dans le périmètre de sécurité précité

☞ **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Parville, sous réserve de la prise en compte des remarques exposées ci-après :

- le projet de PLU devra garantir la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt communautaire, en ce qui concerne les zones 2 AUa et 2 AUz dont l'urbanisation nécessitera une évolution du document d'urbanisme, afin qu'y soient intégrés les projets d'aménagement mis en œuvre par le Grand Evreux Agglomération, lorsque ceux-ci seront suffisamment avancés ;
- les orientations affichées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour la zone 2 AUa pourraient être appelées à évoluer en fonction de l'opération d'aménagement susceptible d'y être réalisée.

☞ **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Arnières sur Iton, sous réserve de la prise en compte des remarques exposées ci-après :

- la zone du Vallot fait l'objet d'une opération d'aménagement portée par le Grand Evreux, sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté. Cette zone est classée partiellement en réserve foncière (zone 2 AU) dans le projet de Plan Local d'Urbanisme. Le PLU devra garantir les conditions de mise en œuvre opérationnelle du projet communautaire ;
- le Plan Local d'Urbanisme devra intégrer les prescriptions du Grand Evreux relatives à la protection des captages en eau potable dont les différents périmètres concernent la commune ;
- des ajustements du PLU pourraient être réalisés en vue d'intégrer les prescriptions du GEA, notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement ;
- la desserte du secteur des Rabasses (en zone 1 AU) devra être étudiée conjointement par le Grand Evreux et la commune, en particulier en ce qui concerne les extensions de réseaux publics à réaliser le cas échéant ;
- l'intention de contournement d'Arnières sur Iton est mentionnée dans le SCOT sous la forme d'un principe général. Le Grand Evreux Agglomération ne projette pas de réaliser cette infrastructure à 5 ans ; elle sera néanmoins étudiée.

☞ **EMET** un avis favorable sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols d'Arnières sur Iton

☞ **DECIDE** de proroger d'un an la convention de délégation des transports urbains passée avec la SAEM TRANSURBAIN, pour des motifs d'intérêt général liés à de nombreux projets et études en cours impactant le futur cahier des charges, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'avenant de prolongation ayant reçu un avis favorable de la commission de délégation de service public le 28 mai 2010, et tout acte s'y rapportant

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la CAPE formalisant le transport des élèves de Boncourt vers les écoles de Pacy s/Eure par la CAPE, et le remboursement par le GEA à la CAPE des frais subséquents (2 400 € pour 16 élèves transportés)

☞ **EST MIS A LA DISPOSITION** des délégués de la Communauté d'Agglomération d'Evreux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des transports urbains, pour l'année 2009. Ce document sera également mis à disposition des habitants à l'Hôtel d'agglomération, dans les mairies membres ainsi que dans les mairies annexes de la ville d'Evreux

☞ **ACCORDE** à Eure habitat une subvention d'un montant de 135 800 € pour la construction de 149 logements PLUS, PLAI et PLS, 41 rue Pierre Brossolette à Evreux

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE pour le remboursement de la somme de 197 322,50 euros, représentant 50 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 394 645,00 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition de 29 logements en VEFA - 10 rue de Vernon à Evreux

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE pour le remboursement de la somme de 1 306 521,50 euros, représentant 50 % d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 2 613 043 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer l'acquisition de 29 logements en VEFA - 10 rue de Vernon à Evreux

☞ **ACCORDE** à Habitat et Humanisme une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2010

⇒ **VALIDE** (M. DIAKHABI ne prend pas part au vote) un cofinancement, par le GEA, de l'étude sectorielle à mener sur six immeubles du patrimoine de la SAIEM afin de définir les perspectives d'évolution des 240 logements des six immeubles, à hauteur de 50% de la dépense HT, dans la limite de 10 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et avenants, éventuels à ce dossier

⇒ **RETIENT** (MM CHAMPREDON et DIAKHABI ne prennent pas part au vote), au titre du financement Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération, les opérations en reconduction et en nouveaux projets figurant sur les tableaux ci-joints, sous réserve des éléments requis lors de l'instruction, **PROCEDE** au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2010 de la Communauté d'agglomération, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels

⇒ **CREE** un second poste de Directeur Général Adjoint des Services, et modifie en tant que besoin le tableau des effectifs du Grand Evreux Agglomération, **DIT** que l'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire afférente aux emplois fonctionnels de cette catégorie et qu'il bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à cet emploi fonctionnel ou à son grade d'origine selon qu'il y aura intérêt, et **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la vacance de poste auprès de la bourse de l'emploi du Centre de Gestion de l'Eure pour pourvoir ce poste par la voie statutaire.

⇒ **CREE** un Comité d'Hygiène et de Sécurité avec une compétence générale sur l'ensemble des services, et **DIT** qu'il sera composé de 6 représentants titulaires du personnel élu, et de 6 représentants titulaires de la collectivité désignés, et autant de suppléants.

⇒ **ADOPTE** la décision modificative n°1 telle que ci-dessous :

#### **Budget Principal**

##### a) Fonds de concours assainissement en traverse

#### Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – Travaux neufs de voirie : - 10 300 €  
Chapitre 204 – Article 204141 – Subv équipt asst en traverse Boncourt : + 10 300 €

##### b) Plan de Sauvegarde Aubépine – Acacia

#### Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 204 – Article 2042 – Subv equipt personnes droit privée : - 13 000 €  
Chapitre 20 – Article 2031 – Frais d'études : + 13 000 €

##### c) Renouvellement urbain du quartier de la Madeleine – Modification d'AP

#### AP/CP « Allée verte et espaces extérieurs MICHELET

AP : 0 €  
CP 2010 : + 400 000 €  
CP 2011 : - 400 000 €

#### AP/CP « Aménagement Rugby/Kennedy/Joliot Curie

AP : 0 €  
CP 2010 : - 400 000 €  
CP 2011 : + 400 000 €

##### d) Suppression des opérations votées sur le budget principal

Des opérations ont été votées sur le budget principal avec une codification 5001, 5002, 5003, 5004 et 5007. Il s'avère que pour faciliter les transferts comptables avec la Trésorerie, il est proposé de transformer ces opérations votées en opérations non votées et donc incluses dans les chapitres correspondants.

##### e) Mise à disposition de personnel à l'éco-point de Parville

#### Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 65 – Article 657358 – Participation au SETOM : - 6 100 €  
Chapitre 67 – Article 678 – Remboursement aux communes : + 6 100 €

## **Budget Eaux**

### Recrutement animateur BAC ITON

#### Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 23 – Article 2315 – Mesure accompagnement champ captant :	- 2 740 €
Chapitre 20 – Article 205 – Concessions et droits similaires :	+ 100 €
Chapitre 21 – Article 2183 – Matériel bureau et informatique :	+ 1 300 €
Chapitre 21 – Article 2184 – Mobilier de bureau :	+ 1 500 €
Chapitre 21 – Article 2182 – Matériel de transport :	+ 12 500 €

#### Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 021 – Article 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 12 660 €
---	------------

#### Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Article 604 – Achats d'études, prestations service :	- 4 530 €
Chapitre 011 – Article 6064 – Fournitures administratives :	+ 300 €
Chapitre 011 – Article 6068 – Fournitures diverses (vêtements travail) :	+ 300 €
Chapitre 011 – Article 6066 – Carburants :	+ 1 000 €
Chapitre 011 – Article 61551 – Entretien matériel transports :	+ 500 €
Chapitre 011 – Article 6161 – Multirisques (véhicule et RC) :	+ 900 €
Chapitre 011 – Article 618 – Divers (documentation générale) :	+ 300 €
Chapitre 011 – Article 6236 – Catalogues et imprimés :	+ 500 €
Chapitre 011 – Article 6261 – Frais d'affranchissement :	+ 100 €
Chapitre 011 – Article 6262 – Frais de télécommunication :	+ 400 €
Chapitre 011 – Article 618 – Divers (frais de formation) :	+ 1 000 €
Chapitre 012 – Article 6411 – Rémunérations personnel non titulaire :	+ 27 340 €
Chapitre 012 – Article 6336 – Cotisation CDG et CNFPT :	+ 540 €
Chapitre 012 – Article 6451 – Charges sociales URSSAF FNAL :	+ 9 420 €
Chapitre 012 – Article 6453 – Charges sociales retraite :	+ 1 020 €
Chapitre 012 – Article 6454 – Charges sociales ASSEDIC :	+ 1 680 €
Chapitre 023 – Article 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 12 660 €

#### Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 74 – Article 748 – Subventions AESN :	+ 47 360 €
Chapitre 74 – Article 747 – Participations syndicats :	+ 6 070 €

## **Budget SPANC**

### Réduction/annulation de titres sur exercices antérieurs

#### Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 022 – Article 022 – Dépenses imprévues :	- 2 000 €
Chapitre 67 – Article 673 – Titres annulés sur ex antérieurs :	+ 2 000 €

## **Budget Déplacements urbains**

### Carte grise pour l'acquisition de bus standards

#### Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 022 – Article 022 – Dépenses imprévues :	- 1 200 €
Chapitre 011 – Article 63512 – Taxes foncières :	+ 1 200 €

## **Budgets ZAC du Mont de Pierre et ZAC de la Rougemare**

### ZAC du Mont de Pierre

#### Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 042 – Article 71355 – Variation des stocks de terrains aménagés :	+ 343 822 €
--	-------------

#### Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 70 – Article 7015 – Vente de terrains aménagés :	+ 343 822 €
---	-------------

#### Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 001 – Article 001 – Résultat d'investissement reporté :	+ 343 822 €
--	-------------

#### Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 040 – Article 3555 – Terrains aménagés :	+ 343 822 €
---	-------------

### ZAC de la Rougemare

<u>Section de Fonctionnement - Dépenses</u>	
Chapitre 011 – Article 6015 – Terrains à aménager :	+ 343 822 €
<u>Section de Fonctionnement - Recettes</u>	
Chapitre 042 – Article 7135 – Variation des stocks de terrains aménagés :	+ 343 822 €
<u>Section d'Investissement - Dépenses</u>	
Chapitre 040 – Article 3555 – Terrains aménagés :	+ 343 822 €
<u>Section d'Investissement - Recettes</u>	
Chapitre 001 – Article 001 – Résultat d'investissement reporté :	+ 343 822 €

☞ Sous la présidence de Mme FESSARD, le Conseil **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2009, **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs.

☞ **DECIDE** de l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets, suivant les schémas présentés ci-dessous :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement

- résultat de l'exercice	- 2 222 934,49
- résultat reporté	3 469 018,41
Résultat cumulé	<u>1 246 083,92</u>
Affectation au report à nouveau (Pour mémoire au BP 1 246 000 € anticipé)	1 246 083,92
Reste à affecter	83,92

### **BUDGET CITE ARTISANALE**

#### Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement

- résultat de l'exercice	0,00
- résultat reporté	0,72
Résultat cumulé	<u>0,72</u>
Affectation au report à nouveau	0,72

### **BUDGET PEPINIERE SCIENTIFIQUE**

#### Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement

- résultat de l'exercice	- 5 377,35
- résultat reporté	3 972,33
Résultat cumulé	<u>- 1 405,02</u>
Affectation au report à nouveau	- 1 405,02



## **BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**

### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	485 413,51
- résultat reporté	975 800,17
Résultat cumulé	<u>1 461 213,68</u>
Affectation au compte 1068	1 000 000,00
Affectation au report à nouveau	461 213,68

## **BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	102 958,81
- résultat reporté	862 400,37
Résultat cumulé	<u>965 359,18</u>
Affectation au report à nouveau	965 359,18

## **BUDGET ANNEXE SPANC**

### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	52 423,44
- résultat reporté	- 52 398,76
Résultat cumulé	<u>24,68</u>
Affectation au report à nouveau	24,68

## **BUDGET DEPLACEMENTS URBAINS**

### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	- 47 513,57
- résultat reporté	66 855,50
Résultat cumulé	<u>19 341,93</u>
Affectation au report à nouveau	19 341,93

## **BUDGET ZAC DU LONG BUISSON 2**

### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	116 425,78
- résultat reporté	127,02
Résultat cumulé	<u>116 552,80</u>
Affectation au report à nouveau	116 552,80

## **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES DE LA ROUGEMARE**

### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	62 994,26
- résultat reporté	1 226 775,19
Résultat cumulé	<u>1 289 769,45</u>
Affectation au report à nouveau	1 289 769,45

### **BUDGET ZAC DE LA FOSSE AU BUIS**

#### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	- 1 484,61
- résultat reporté	68 276,48
Résultat cumulé	66 791,87
Affectation au report à nouveau	66 791,87

### **BUDGET DU LOTISSEMENT LA GARENNE 1 EXTENSION**

#### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	234 774,90
- résultat reporté	252 860,91
Résultat cumulé	487 635,81
Affectation au report à nouveau	487 635,81

### **BUDGET DU LOTISSEMENT LA GARENNE 2**

#### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	121 120,86
- résultat reporté	1 322 626,82
Résultat cumulé	1 201 505,96
Affectation au report à nouveau	1 201 505,96

### **BUDGET ZAC DES SURETTES**

#### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	8 918,61
- résultat reporté	161 135,00
Résultat cumulé	170 053,61
Affectation au report à nouveau	170 053,61

### **BUDGET ZAC DE MISEREY**

#### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	34 290,00
- résultat reporté	7 645,12
Résultat cumulé	41 935,12
Affectation au report à nouveau	41 935,12

### **BUDGET ZAC DU VALLON FLEURI**

#### **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

- résultat de l'exercice	- 409,06
- résultat reporté	0,00
Résultat cumulé	- 409,06
Affectation au report à nouveau	- 409,06

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

☞ **APPROUVE** la réalisation du déplacement et du renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique par le SIEGE, rue de la Ferme à Angerville, **DECIDE** de **PROCEDER** au versement de la somme due (20 067 €) après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante

☞ **INDEMNISE** les agriculteurs concernés par les dégâts causés lors des travaux de recherche en eau potable dans la Petite Vallée à Huest, à hauteur de 788,98 € pour M. LEMAITRE et de 674,10 € pour la SCI du Haut Bois, conformément au barème de la Chambre d'Agriculture, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents afférents à ces indemnisations.

☞ **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre au titre des missions d'étude et d'assistance au maître d'ouvrage réalisées dans le cadre de l'étude de définition des bassins d'alimentation des captages situés au Sud-Ouest d'Evreux – phase 2

☞ **APPROUVE** la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre la Bonneville S/Iton et St Sébastien de Morsent, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DELEGUER** la maîtrise d'ouvrage afférente aux travaux incombant au GEA (coût estimatif pour le GEA : 300 000 €) à la Communauté de Communes du Pays de Conches, et à **SIGNER** la convention à intervenir entre la C.C.P.C. et le Grand Evreux Agglomération relative aux modalités de réalisation des travaux et de demandes de subvention à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à résilier le contrat d'affermage liant le GEA (ex C.A.E.) à VEOLIA (CFSP) pour la distribution d'eau potable des 7 communes autrefois membres du SAEP d'Evreux Nord : Dardez, Emalleville, Irreville, La Chapelle du Bois des Faulx, Le Boulay Morin, Normanville et Reuilly, et **DECIDE** de reprendre en régie la gestion et la distribution de l'eau potable des 7 communes concernées.

☞ **EST MIS A LA DISPOSITION** des délégués de la Communauté d'Agglomération d'Evreux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2009 ; ce rapport sera également mis à disposition des habitants à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération, dans les communes membres, et dans les mairies annexes d'Evreux

☞ **INSTITUE** (moins une voix contre), à compter de la mise en œuvre du Budget 2011, le principe d'un cofinancement des travaux de construction et d'entretien lourd des trottoirs par les communes, à hauteur de 50% du coût H.T. restant à la charge du GEA, hors subventions, conformément à l'article L5216-5 du CGCT, chaque dossier devant faire l'objet de subventions concordantes du GEA et de la commune concernée

La séance prend fin à 23H45.

**CUCS – PROGRAMMATION 2010**

RECONDUCTIONS d'actions				
Porteur de projet	Action	Montant subventionnable	Part CAE-CUCS	Part ETAT CUCS
ARCHE DE LA MADELEINE	<b>Point information jeunesse (1)</b>	19150	9150	10000
FARANDOLE	<b>Lieu d'accueil parents enfants</b> <i>Accueil des bébés et enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte pour rencontrer d'autres parents et échanger avec eux.</i>	3000	1500	1500
MAIRIE DE SEBASTIEN ST	<b>Interquartier (2)</b> <i>Rencontre sportive de tous niveaux et soirée conviviale</i>	1600	1600	0
MJC	<b>Permis pour l'avenir</b> <i>Favoriser l'insertion des jeunes en répondant à la problématique de la mobilité professionnelle</i>	40000	20000	20000
ABRI	<b>Revalorisation de l'image de soi</b> Ateliers socio esthétiques	4074	1874	2200
ATESA	<b>Plateforme de socialisation</b> <i>Créer ou recréer du lien social et valoriser une image positive de soi</i>	24255	12128	12127
ATESA	<b>Communication et valorisation vers l'emploi</b> <i>Prestation pour savoir communiquer et savoir se valoriser pour dynamiser sa recherche d'emploi. Accompagnement collectif et individuel</i>	8320	4160	4160
EDUCATION FORMATION	<b>Atelier de Formation de Base</b> Apprentissage ou réapprentissage des connaissances générales de base (lecture, écriture, calcul)	10000	5000	5000
CICERONE	<b>Chantier d'insertion vélo (3)</b>	14000	14000	Report de décision
EAC ATHLE	<b>Athlé quartier</b> Opération d'animations dans différents quartier et rencontre finale	4000	2000	2000
		128 399	71 412	56 987

- (1) Sous réserve de présentation des éléments de bilan 2009  
 (2) Sous réserve des éléments requis lors de l'instruction  
 (3) Sous réserve de présentation des éléments de bilan 2009

NOUVEAUX PROJETS				
Porteur de projet	Action	Montant subventionnable	Part CAE-CUCS	Part Etat CUCS
GIP LE PHARE	<b>Atelier socio linguistique (4)</b> Apprentissage ou réapprentissage des connaissances générales de base	10000	5000	5000

- (4) Sous réserve d'accompagnement du projet par le PRIPI (programme régional d'insertion pour les populations immigrées)